

Profession EDUCATION

POLITIQUE DU TROMPE L'ŒIL



Le plan pluriannuel sur l'Éducation est, certes, une amélioration en terme de gestion, mais il ne répond pas aux attentes des personnels, des jeunes et plus largement de l'École. Où se trouve le projet éducatif d'ampleur ?,

page 3

LA RECHERCHE EN ÉDUCATION

Une nécessité pour éclairer le débat sur l'École et en accompagner les mutations,

Dossier, pages 7 à 14

ÉLECTIONS AIDES-ÉDUCATEURS

Les résultats de ces premières élections auront des incidences sur la suite du dispositif et les choix quant à l'avenir des personnels concernés,

page 4

En matière d'assurance comme pour le reste,
c'est toujours mieux d'avoir le choix.

Désormais la GMF aussi vous accompagne tout au long de votre vie, et vous propose les produits qu'il vous faut : assurance auto, habitation, protection juridique, épargne, crédits... Sa souplesse dans le choix des garanties, ses tarifs ajustés et enfin son souci de proximité avec ses adhérents en font le partenaire sûr et efficace que vous recherchez.

Contactez la GMF au 0 802 804 806
(0,78F TTC la minute)



GMF. Assurément humain.

0802 804 806 (0,78 F TTC/la minute) - www.gmf.fr

Les contrats d'assurance et les conventions d'assistance sont conçus par la GMF et ses filiales : GMF Assurances, La Sauvegarde, GMF Protection Juridique et GMF Vie. Les crédits sont accordés par la SEDEF et distribués par la GMF. La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et employés de l'Etat et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle, entreprise régie par le code des assurances - 76 rue de Prony - 75857 Paris cedex 17.

ÉDITORIAL

LA POLITIQUE DU TROMPE L'ŒIL

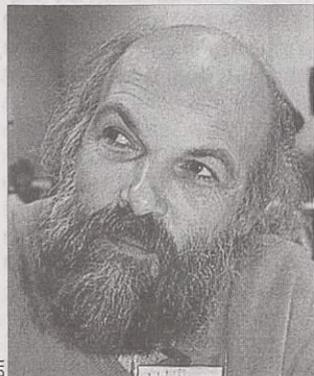
Le plan pluriannuel pour l'Éducation nationale? Depuis huit mois, on l'attendait. Le 16 mars 2000, pour dire non au gel de l'emploi public et revendiquer des emplois pour la résorption de la précarité, pour la transformation et pour la mise en place de la RTT, la quasi-totalité des organisations syndicales avait appelé à des manifestations. Ce fut une déferlante. Le soir même, sans doute impressionné par un tel mécontentement, le Premier ministre annonçait solennellement la mise en place d'un plan pluriannuel pour l'Éducation nationale. Depuis on attendait, on espérait, on exigeait... au fur et à mesure ce plan s'était transformé en une sorte d'arlésienne qu'on craignait de ne jamais voir. Nous nous trompons et nous sommes néanmoins déçus. Certes, grâce à toutes ces mobilisations du printemps dernier, le gel de l'emploi a bel et bien disparu sans pour autant entraîner une crue. Le Sgen-CFDT n'est pas subitement devenu maximaliste, pratiquant la politique du toujours plus, mais il ne s'y retrouve pas car ce plan ne répond pas à un volet essentiel, celui de la transformation du système éducatif. Nous n'allons pas nous ridiculiser en déclarant que ce plan est rempli de poudre de perlimpinpin, mais il faut relativiser les chiffres qui, s'ils

peuvent à première lecture impressionner, sont aussi trompeurs. D'ici dix ans, la moitié des personnels va partir à la retraite; or les 185 000 recrutements prévus jusqu'en 2005 ne compenseront pas cette première vague de départ. Dans le premier degré, en particulier, il va falloir à nouveau piocher chaque année, à raison de 1 500 à 2 000, dans les listes complémentaires. Au-delà de cette insuffisance, il y a un progrès car le gouvernement se comporte en gestionnaire et il anticipe sur l'avenir. C'est une première. Mais il serait aussi avisé de prévoir des formateurs en nombre pour former ces futurs enseignants, de même qu'il ferait bien de s'interroger sur les réelles possibilités de viviers, tout particulièrement dans certaines disciplines scientifiques ou technologiques. Le désintérêt croissant des jeunes pour les matières scientifiques aura ses conséquences. Nous n'allons pas non plus, bien entendu, passer par pertes et profits la résorption de la précarité même si le niveau de transformation des crédits est trop faible pour empêcher le recrutement de nouveaux précaires. Désespérant Sisyphe: on ne sortira donc jamais de la précarité. Je ne vais pas détailler les créations nettes, créations qui sont de fait déjà absorbées par des mesures en cours:

horaires PLP, décharges de direction d'école, langues vivantes en élémentaire... Je ne vais pas rappeler le déficit énorme en postes Atoss. Je ne vais pas dire notre inquiétude sur le développement des postes Ater dans l'enseignement supérieur. Mais je veux dire haut et fort l'absence totale de projet éducatif dans ce plan. Il ne suffit pas, comme l'a fait Jack Lang dans sa présentation, de lutter contre l'échec scolaire, encore faut-il définir un projet ambitieux, avec des priorités, et ensuite s'en donner les moyens. Double question: quel projet? des moyens pour quel projet? Et il n'y aura pas de réelle transformation sans la prise en compte du métier enseignant dans l'horaire. Il faut par exemple travailler en équipe,

mais où prendre le temps de concertation? Par ailleurs, ce plan ignore totalement la RTT qui devra pourtant se mettre en place le 1^{er} janvier 2002. On le voit, nous sommes déçus car nous avons des exigences pour l'École, les jeunes, les personnels. Nous sommes déçus car nous sommes persuadés qu'il y a urgence. Nous sommes déçus car nous sommes résolument et profondément attachés au service public d'Éducation. Et nous sommes déçus car nous ne pensons pas que ce plan puisse contribuer à ce que tous les jeunes sortent du système scolaire avec une qualification.

Jean-Luc Villeneuve
Le 16 novembre 2000



*Nous sommes déçus
car nous ne pensons
pas que ce plan puisse
contribuer à ce que
tous les jeunes sortent
du système scolaire
avec une qualification.*

Profession EDUCATION Novembre 2000 n° 101

actualité

Éditorial page 3

Emplois jeunes :
élections aides-éducateurs page 4

Fonction publique :
traitements des fonctionnaires page 5

en direct du terrain
Travaux personnels encadrés :
rénovation des lycées page 6

dossier
La recherche en éducation pages 7 à 14

initiatives
Évaluer autrement page 15

métier
Personnels de direction :
protocole d'accord page 16

Brèves pages 16 et 17

infos
Petites annonces page 18

SGEN CFDT
Une dynamique solidaire

EN BREF

L'ÉDUCATION
TIENT SALON

Après le succès du premier salon de l'éducation en 1999, la Ligue de l'enseignement réédite du 22 au 26 novembre 2000 à la porte de Versailles, à Paris. Un record à battre : 440 000 visiteurs et 12 000 participants aux différents débats de l'an passé. Ce salon est l'occasion de rencontres et de débats entre les différents tenants et partenaires du système éducatif.

Le Sgen-CFDT a, comme l'an passé, pignon sur allée et vous accueille (hall 7-2, allée B, stand 71). La CFDT est également présente (hall 7-3). Le Sgen-CFDT organise, le mercredi 22 novembre, de 12h à 13h, dans le cadre du café de l'éducation, un débat sur le bassin de formation, une manière de mieux faire connaître ses positions. Chaque journée est consacrée à un thème : "l'éducation et la formation dans la société de l'information" le mercredi, "éducation et territoires" le jeudi, "la mutation des métiers de l'enseignement" le vendredi, "éducation pour tous tout au long de la vie" le samedi, et "parents, famille, école : grains de sel, grains de sable" le dimanche. Le Sgen-CFDT participe à 3 débats : le jeudi 23 sur les zones d'éducation prioritaire, avec Raymonde Piécuch; le vendredi 24, au débat sur l'identité du métier enseignant, avec Jean-Luc Ville-neuve, et, ce même jour, au débat sur le rôle des personnels non-enseignants, avec M-A. Rampnoux.

INSPECTEURS : AUX
URNES

Les inspecteurs de l'Éducation Nationale (IEN) votent pour les commissions administratives paritaires académiques et nationale. Ce scrutin se déroule dans un contexte favorable à l'expression des identités et revendications propres à chacune des organisations syndicales. Le débat sur le corps unique des personnels d'inspection, sur les missions et les tâches des inspecteurs, sur la revalorisation a mis en évidence les différences entre organisations : le Sgen-CFDT met en avant pour sa part de façon indissociable le corps unique (donc une revalorisation des IEN) et l'évolution des missions. Le Sgen-CFDT est présent pour l'élection CAPN et dans plusieurs académies. Le vote s'effectue uniquement par correspondance, jusqu'au 7 décembre (date de réception).

EMPLOIS JEUNES

ÉLECTIONS AIDES-ÉDUCATEURS

Les conseils académiques constituent une 1^{ère} reconnaissance du droit de représentation des aides-éducateurs. Le Sgen-CFDT continue de revendiquer une représentation sur la base de délégués du personnel. Le vote, qui a lieu par correspondance avant le 7 décembre, permettra de porter les aspirations de ces jeunes salariés à pied d'œuvre au plus près des réalités du monde éducatif.

Plus de 60 000 aides-éducateurs sont appelés à élire leurs représentants aux conseils académiques. Il s'agit de faire vivre ces conseils : ils seront chargés de donner un avis sur toute question relative aux conditions générales de travail, de formation et d'insertion professionnelle des aides-éducateurs. Les élus du Sgen-CFDT interviendront pour que ces conseils soient de véritables lieux de concertation, pour qu'ils deviennent un outil au service des aides-éducateurs, un outil au service du dispositif au sein de l'École.

Ces élections - une première pour ces personnels depuis la mise en place du dispositif en 1997 - constituent un enjeu de taille pour les organisations syndicales. Elles établiront la représentativité de chacune d'entre elles. Les résultats auront des incidences sur la suite du dispositif et les choix quant à l'avenir des personnels concernés.

UN AVENIR À CONCRÉTISER

C'est aussi à l'aune de ces résultats que les propositions du Sgen-CFDT seront considérées. La CFDT porte le développement de l'emploi pour les jeunes depuis de nombreuses années, cette revendication se croise avec le projet de développement des emplois de proximité, des emplois d'utilité sociale, du titre *emploi service*.

À cette utopie, le Sgen-CFDT associe la volonté de transformation de l'École. Les aides-éducateurs ont re-



Faire entendre sa voix, faire valoir ses droits, c'est possible avec le Sgen-CFDT, en s'appuyant sur son réseau militant.

levé le défi "métiers nouveaux". Il s'agit de transformer l'essai, pour aller vers de vrais emplois pérennes.

La campagne électorale s'est déroulée avec d'authentiques acteurs de terrain : le Sgen-CFDT présente des listes dans 25 des 26 académies métropolitaines. Différents documents dont deux "4 pages" fédéraux spécifiques ont été diffusés en nombre, le site internet et la presse confédérale mis à contribution. Des regroupements interacadémiques de militants, des rencontres entre AE et d'autres emplois jeunes (Poste, SNCF, associations...) ont eu lieu en octobre.

Cette prise en charge en syndicat général et confédéré se poursuit dans des départements ou académies par des réunions, des débats en lien avec l'interprofessionnel

Chaque adhérent est en mesure de s'impliquer dans

cette campagne. Il est nécessaire de vérifier que chaque AE a bien reçu le matériel de vote... est-il besoin de préciser qu'il s'agit aussi de convaincre ces jeunes du bien-fondé du vote Sgen-CFDT ?

L'action ne reste pas circonscrite à la période électorale ; il convient de saisir les conseils d'administration (ainsi que les équipes pédagogiques d'école), car les embauches se sont déroulées avec leur aval. Deux ou trois ans plus tard, les instances en cause doivent s'interroger sur les activités et missions exercées par ces jeunes, ainsi que sur les actions de formation, d'insertion et de professionnalisation auxquelles ils peuvent prétendre.

Avant le 7 décembre, votez et faites voter pour les listes Sgen-CFDT.

Jean-Paul Bergault

FONCTION PUBLIQUE

EN BREF

TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES

Les négociations qui s'annoncent doivent permettre la mise en place de mesures de rattrapage concernant le pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires, ainsi que des mesures plus ciblées en faveur des agents de condition particulièrement modeste, concernant notamment l'amélioration de leurs possibilités d'avancement et de promotion.



Chambre noire

Le Sgen-CFDT réclame des mesures différenciées en direction des bas salaires.

Rémunération des fonctionnaires, il y a urgence. La dernière augmentation des traitements date de décembre 1999.

L'accord salarial signé en février 1998 par la CFDT a permis à chaque agent la progression de son pouvoir d'achat pour les deux années couvertes par l'accord (1998 et 1999).

Novembre 2000, les effets de l'accord sont lointains d'autant plus que depuis le premier juillet le minimum de rémunération de la Fonction publique est en dessous du Smic. Même si

le ministre de la fonction publique, Michel Sapin, a dès le printemps affirmé que 2000 ne serait pas une année blanche pour les traitements des fonctionnaires, l'absence de décision conduit à une perte du pouvoir d'achat. La hausse des prix prévue pour cette année serait de 1,6 %.

Dans le même temps la bonne tenue de l'économie française laisse espérer une croissance annuelle de 3 %. Au projet de budget pour 2001 est inscrite une augmentation des traitements pour trois milliards de

francs. Elle correspond à une augmentation de la valeur du point Fonction publique de 0,5 %, elle n'est que la compensation de l'érosion du pouvoir d'achat subie en 2000.

AUGMENTER LE POUVOIR D'ACHAT

La CFDT a clairement fait savoir au gouvernement qu'il fallait aller au-delà du maintien du pouvoir d'achat. C'est une augmentation pour tous les fonctionnaires actifs et retraités qu'elle revendique.

Le ministre doit rencontrer l'ensemble des fédérations de fonctionnaires le 21 novembre. L'Union des Fédérations de Fonctionnaires et Assimilés - (Uff-CFDT) - demande l'ouverture de négociations pour couvrir l'année 2000 dans un cadre pluriannuel incluant les années 2001 et 2002.

Pour le Sgen-CFDT les négociations doivent permettre l'augmentation de la valeur du point, la sortie du minimum de rémunération Fonction publique de la zone Smic - ce qui avait été le cas en 1998 -, des mesures différenciées en direction des bas salaires et des améliorations en matière d'avancement, de promotion et d'évolution de carrière. Mesures collectives et mesures individuelles sont nécessaires pour assurer aux fonctionnaires une participation aux fruits de la croissance.

Marie-Agnès Rampoux

SEGPA ET ÉREA EN GREVE

Le Sgen-CFDT porte depuis longtemps la revendication des 18 heures pour les enseignants de Segpa et d'Érea. L'intégration des Segpa dans les collèges, la participation au projet d'établissement, l'évolution du métier en Segpa et en Érea, doivent se traduire par une égalité de traitement entre les enseignants de collège, de Segpa et d'Érea. Le Sgen-CFDT, le Snuipp-FSU, et le SE-Fen s'étaient adressés en ce sens le 12 octobre, via un courrier commun, au ministre de l'Éducation nationale. En l'absence de réponse, les trois organisations ont appelé les collègues de Segpa et d'Érea à une action de grève le 21 novembre 2000. Une rencontre intersyndicale est prévue le 27 novembre pour faire le bilan de cette action et en envisager les suites.

FONCTIONNEMENT ET DIRECTION D'ÉCOLE

Le ministre a décidé d'ouvrir une négociation sur la direction d'école, en commençant par une série de rencontres bilatérales avant de convoquer une réunion plénière. Mais l'ensemble de propositions servant de matière à négocier ressemble plus à un placebo qu'à un traitement de fond. Même si le dossier direction d'école ne mettra jamais dans la rue toute la profession (les diverses actions depuis la rentrée en sont une bonne illustration), il ne doit pas être traité par le mépris ou géré par des mesures de bricolage. Le Sgen-CFDT, quant à lui, continue de réclamer une consultation nationale sur le fonctionnement de l'école en général, la question de la direction ne pouvant être traitée isolément. À suivre...

PERSONNELS D'ACCUEIL ET VEILLE

En juillet 2000, le Conseil d'État a, sur recours du Sgen-CFDT, annulé les circulaires régissant le temps de travail des personnels ouvriers d'entretien et d'accueil. La circulaire du 30/10/00 (cf. BO n°40) réglemente le temps de travail des OEA, mais aucun horaire dérogatoire n'est prévu pour les concierges et veilleurs. Le Sgen-CFDT soutient l'action des agents d'accueil et de veille qui, effectuant 57, 50 ou 45 heures, réclament le paiement des heures supplémentaires.

EN BREF

MISSION ÉCOLE
PRIMAIRE

• Un des piliers de la "charte pour une école du XXI^e siècle" était la recherche encadrée par l'INRP (Institut National de la Recherche pédagogique) sous le titre "mission école primaire". Avec l'éclipse de son promoteur la charte est tombée dans l'oubli; la recherche INRP, qui avait déjà bien du mal à dégager les moyens de ses ambitions a vécu une période d'incertitude peu propice au dynamisme.

"La charte est morte, vive la recherche!"

Cette phrase pourrait résumer la situation actuelle. La nouvelle directrice de l'INRP, Mme PERRIN-NAFFAKH, a confirmé au comité de suivi, la poursuite de la recherche à terme, même si la charte n'est plus à l'ordre du jour. Le Sgen-CFDT approuve cette décision, mais la période intermédiaire a fait quelques dégâts : dans plusieurs académies la recherche est stoppée par le manque d'intérêt manifeste des autorités et l'absence des moyens élémentaires de fonctionnement (refus du temps de concertation, des autorisations d'absences, des ordres de mission). Il n'y a même plus de chefs de projets à Montpellier, Versailles, ou en Martinique.

Le Sgen-CFDT a donc demandé une intervention claire du ministre en direction des recteurs et IA pour donner aux collègues engagés dans cette action un signe que leurs initiatives ne seront pas mises sous le boisseau.

• La recherche INRP : Cette action a été prévue sur 3 années scolaires, de 1999 à 2002. En principe, au cours de l'année écoulée, chaque école participante a déterminé, avec l'aide d'un chercheur, quelles activités seraient observées dans le cadre de la présence des élèves à l'école. La suite consiste à observer les interactions entre les partenaires impliqués - enfants, enseignants, parents, intervenants, aides éducateurs... selon l'axe retenu; puis à évaluer les effets produits par les modes d'organisation choisis pour la conduite de ces activités. Au-delà de la description des actions, il s'agit bien d'aboutir à des conclusions sur la pertinence des choix pédagogiques, leur possibilité de transposition, afin que l'ensemble des écoles puisse en tirer profit. Les livrets n°1 et 2 étaient essentiellement des guides méthodologiques pour le choix des questions et les méthodes de recueil et d'analyses des données

TRAVAUX PERSONNELS ENCADRÉS

RÉNOVATION DES LYCÉES

La mise en place des TPE suscite de grandes interrogations dans les lycées : enthousiasme, doute, scepticisme, refus... Les sentiments sont très variables selon les établissements et les équipes. Le Sgen-CFDT est à l'écoute et donne la parole au terrain. Revue de détail et témoignages au style direct.

Voici ce que raconte une adhérente du Sgen-CFDT Toulouse...

« Les profs des lycées ont découvert l'an dernier ce sigle "TPE". C'est l'un des piliers de la réforme des lycées, qui doit faire travailler les élèves en interdisciplinarité.

Pendant les grèves, nous avons beaucoup entendu : « c'est une très bonne idée, mais matériellement, ça ne va pas marcher ».

Finalement, le ministère nous demande de démarrer les TPE, en classe de première, de façon expérimentale à la Toussaint, pour généraliser en janvier.

Dans mon lycée, c'est le blocage. La plupart des collègues refusent de s'occuper des TPE pour toute l'année. Certains espèrent même que cette nouveauté n'aboutira jamais. Démoralisée, j'ai pris mon téléphone et contacté des collègues.

Certains établissements ont déjà commencé, les équipes s'étaient formées dès le mois de juin. Sur le plan matériel il y aurait des aménagements à faire :

- pouvoir disposer, d'une salle informatique reliée à Internet;

- disposer de plusieurs salles de façon à répartir des groupes sans se gêner.

Il est vrai que dans mon lycée, si nous n'avons pas tout cela c'est que nous n'avons été que deux à le demander... J'ai remarqué que les établissements où les TPE fonctionnent sont ceux où on a déjà pratiqué le travail en équipe. Dans les autres, c'est difficile. Les interrogations sont de nature



Les TPE paraissent à même de recréer du lien entre les apprentissages, de sortir du "taylorisme" pédagogique; mais quid des conditions d'applicabilité?

différente :

- les TPE ne permettent pas d'aller loin dans le domaine disciplinaire;

- certaines disciplines ont vu leurs horaires baisser (langues...), d'autres ont vu disparaître des modules qui permettaient un travail efficace. Cela pose problème par rapport aux programmes.

Nous ne pourrions pas échapper à une réflexion profonde sur ceux-ci;

- le problème du choix des matières. Pour le moment, les élèves n'en ont pas eu. C'est une paire de profs volontaires qui a apporté les sujets. Nous en sommes au début et c'est difficile de faire mieux, mais l'autonomie des élèves passe par une liberté de choix.

Concrètement, ce n'est pas facile à réaliser (pensez à l'emploi du temps). Question rémunération, comment cela se passera-t-il? D'après mon proviseur, la rétribution étant de 72 heures/classe/an, les profs concernés se partageront la somme correspondante; donc, plus on a réussi

à travailler en équipe, moins on est payé. Bizarre! Si vous avez d'autres explications, faites-m'en part;

- je m'inquiète aussi du nombre de postes de documentalistes. Leur rôle est important : y aura-t-il suffisamment de remplaçants pour ne pas paralyser tout un lycée?

- du point de vue de la formation, cette année est consacrée aux profs enseignant dans les classes de première; en septembre 2001, il faudra que les terminales démarrent les TPE. Il n'est pas prévu de temps pour préparer les TPE des terminales. Quand formeront-ils leurs profs?

J'ai l'impression de vivre une révolution du métier d'enseignant. Pour ma part, j'en ai vraiment envie; j'en ai assez de ce savoir tronçonné, perdant de son sens. Je n'ai qu'une peur, qu'on puisse échouer ».

Marie Hélène Lecureux



LA RECHERCHE EN ÉDUCATION

**Le monde évolue. Et l'École avec.
Pour éclairer le débat sur l'École et ses missions
et accompagner les mutations nécessaires
auxquelles les élèves, les enseignants, les parents...
sont confrontés, la recherche en éducation s'impose.
Tous, chercheurs, enseignants-chercheurs, en IUFM, à l'université,
à l'INRP, au CNRS ou dans d'autres organismes, y contribuent
en coopération avec les équipes éducatives.
Ce dossier de *Profession éducation* leur donne la parole.**

Dossier coordonné par Raymonde Piecuch

LE CREUSET DE NOUVELLES RECHERCHES

Depuis la fin des années soixante, les sciences de l'éducation ont réussi peu à peu à s'imposer dans le domaine de la recherche. Leur originalité : diversifier les approches pour mieux connaître la réalité éducative.

La transformation du système éducatif est affaire, prioritairement, de décisions politiques ; les mutations de l'École et de la société rendent par ailleurs nécessaires de nouvelles compétences professionnelles chez les enseignants, les formateurs, les éducateurs ; les uns et les autres ont besoin d'être éclairées par les acquis de la recherche en éducation. C'est en tout cas la conviction qui anime le Sgen-CFDT et qui l'a conduit à revendiquer les "moyens" du développement de cette recherche, à organiser des situations (formation syndicale, colloques...) favorisant à la fois l'accès à ces résultats et leur appropriation, et la confrontation entre théories et pratiques.

Mais qui sont ces chercheurs, où les trouve-t-on et comment travaillent-ils ? Quels sont leurs objectifs, leurs moyens d'action, leurs difficultés ? Comment leurs travaux s'articulent-ils avec la "vie quotidienne" du système éducatif ? Autant de questions qui sous-tendent les approches développées ici.

La recherche se fait aussi dans les organismes comme le CNRS ou l'Inserm ; elle se mène cependant prioritairement à l'Université : dans les différentes disciplines mais surtout en Sciences de l'éducation. L'INRP occupe par ailleurs une place particulière : recherche "pédagogique", fondamentale et appliquée, menée le plus souvent en association avec des équipes d'université ou d'IUFM ou encore avec des praticiens, mémoire du système éducatif, centre de ressources et de publication, autant d'éléments qui en font un "instrument" précieux pour le système éducatif.

Meilleures conditions pour l'activité de recherche et son développement, meilleure diffusion de ses résultats, dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants, mais aussi comme des aides possibles dans les pratiques quotidiennes, comme des éléments permettant d'éclairer le débat public sur l'École, autant d'axes revendicatifs pour le Sgen-CFDT.

Raymonde Piecuch

Les sciences de l'éducation sont, au même titre que la physique, la sociologie ou la biologie, une "discipline", ce qui signifie qu'elles sont enseignées à l'université, qui en délivre des diplômes. Elles sont animées et nourries du travail de près de cinq cents enseignants-chercheurs.

À la fin du XIX^e siècle, de 1883 à 1914, une "science de l'éducation" a existé : l'attente des fondateurs de l'école gratuite, laïque et obligatoire était d'élaborer une science de la morale, dans ses contenus comme dans ses modalités de transmission. Les recherches y furent dispersées et parvinrent d'autant moins à imposer un cadre spécifique que les "savants" chargés de les mener s'orientèrent plus volontiers

vers d'autres disciplines naissantes promises à des devenants plus ou moins favorables : la psychologie, la sociologie, la psycho-pédagogie, l'économie sociale, la praxéologie... La disparition de la Science de l'éducation, pendant l'entre-deux-guerres, s'explique aussi en raison du caractère dérangeant que la constitution d'un lieu indépendant par les savoirs qu'il génère a toujours représenté en France où le pouvoir gouvernemental entend contrôler un système éducatif centralisé.

Ainsi, aujourd'hui, les sciences de l'éducation constituent un champ d'enseignement, de recherche et de publications encore relativement récent : elles ont été instituées en 1967, à la faveur des initiatives qui avaient déjà été prises dans trois universités (Caen, Bordeaux et la Sorbonne) et de la volonté ministérielle de l'époque de doter certains milieux professionnels (enseignants mais aussi personnels de l'orientation et de l'enfance inadaptée) d'une formation mieux adaptée aux nouveaux besoins.

Les sciences de l'éducation ont été alors pensées à la fois comme une nouvelle façon d'approcher les questions pédagogiques et de mieux connaître la réalité éducative (à l'école, en formation d'adultes comme au sein de la famille).

Nouvelles venues, les sciences de l'éducation ont été (et sont encore) la cible de critiques véhémentes que l'on comprend mieux lorsqu'on sait que les crédits de recherche et les postes d'enseignants-chercheurs font l'objet de rivalités féroces à l'univer-

sité. Aussi est-il plus prudent de juger sur pièces et de constater que, comme en musique, il y existe deux types de recherches, les bonnes et les mauvaises ainsi qu'une infinité de sensibilités et d'orientations visant à traiter les questions éducatives dans toute leur complexité.

On trouve donc, en sciences de l'éducation, des chercheurs dont les approches rejoignent parfois encore celles des philosophes, des historiens, des sociologues et des psychologues "de l'éducation" ou celles des didacticiens et des pédagogues, mais encore des démarches associant plusieurs de ces approches et revendiquant une autonomisation par rapport aux grands domaines que constituent la psychologie et la sociologie. Certains chercheurs restent en retrait des grands débats actuels, d'autres s'y engagent (Ph. Meirieu, par exemple). C'est que l'éducation ne leur apparaît pas pouvoir être traitée comme n'importe quel problème : elle pose la question du sujet apprenant (dans les deux sens du terme), du projet politique (donc, du sujet démocratique) et du sens même de leur action.

Au pays de Descartes, tout ceci apparaît scientifiquement suspect à beaucoup. Reste que la science n'existe que dans l'exploitation de ses héritages et le dépassement de ses certitudes provisoires. Les sciences de l'éducation, jeunes, encore un peu turbulentes, contribueront à tracer ce devenir : la demande sociale est là qui les y encourage.

Jean-François Marchat

EN SAVOIR PLUS

B. Charlot, Les sciences de l'éducation, un enjeu, un défi, Paris, ESF, 1995 (les sciences de l'éducation en France).

R. Hofstetter, H. Schneuwly (dir.), "Le pari des sciences de l'éducation", Raison éducatives, Paris Bruxelles, de Boeck Université, 1998 (les sciences de l'éducation en Suisse, en France et en Allemagne).

J.-F. Marchat (coord.), Annuaire des enseignants et des chercheurs en sciences de l'éducation, Paris, AECSE/INRP, 1997 (enseignements et recherches en France).

C. Wulf, Introduction aux sciences de l'éducation, entre théorie et pratique, Paris, A. Colin, 1995 (les sciences de l'éducation en Allemagne).

DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS DANS LES IUFM

Les enseignants-chercheurs existent en IUFM. Parfois soumis à l'exercice difficile du "grand écart" entre l'IUFM et leur laboratoire de rattachement, ils permettent cependant d'assurer la médiation entre la recherche en éducation et la pratique pédagogique. Des équipes à développer.

A priori, la question de la recherche en IUFM ne se pose pas : en effet, la loi d'orientation de 1989 a prévu que les IUFM participent à la recherche. La commission Bancel, qui a préparé la mise en place des IUFM, avait posé en principe que tous les formateurs seraient associés, peu ou prou à des recherches dans le domaine éducatif. Ce principe, comme d'autres, avait soulevé bien des passions dans les années qui avaient suivi l'ouverture des IUFM. Aujourd'hui, les IUFM semblent stabilisés administrativement, mais on peut s'interroger sur la place de la recherche.

Les IUFM sont des établissements universitaires : à ce titre, ils comportent une proportion non négligeable d'enseignants-chercheurs, même si cette proportion est loin d'atteindre celle des IUT. Les recherches que ces enseignants-chercheurs conduisent sont de tous types, en lien ou non avec le système éducatif (voir la base de données constituée par l'IUFM de Clermont-Ferrand). Même quand les recherches concernent des thèmes liés à l'enseignement ou à la formation, les laboratoires (locaux, crédits de fonctionnement, personnel Atoss) sont en général extérieurs aux IUFM. Pas question, non plus, que les IUFM accueillent des étudiants en DEA ou thèse : les écoles doctorales sont réservées aux universités. En conséquence, les enseignants-chercheurs des IUFM ont pour la plupart une "double vie", au sein de leur IUFM et dans leur laboratoire de rattachement.

Heureusement, certains IUFM ont encouragé leurs formateurs à répondre à des appels d'offres de recherche d'origines variées : INRP, ministère, voire appels d'offres internes. Des équipes de formateurs se sont ainsi attelées au travail, avec des moyens le plus souvent modestes. Certes, il ne serait pas heureux que les formateurs se dispersent entre formation de futurs enseignants et recherches. Cependant, tous les formateurs ont besoin de vérifier la pertinence et la légitimité de ce qu'ils mettent en œuvre dans leurs cours et ils le font d'autant mieux qu'ils sont associés à des équipes de recherche. Accepterait-on qu'un médecin généraliste

procède par saignées parce qu'on l'a fait pendant des siècles ? Il en est de même en éducation. On ne peut se contenter d'initier les futurs enseignants aux coutumes en usage dans les établissements scolaires, il est nécessaire de discuter de leur fondement historique et sociologique, de les comparer à d'autres coutumes.

Il est important, également, de dire aux débutants qu'on ne sait pas très bien pourquoi certains élèves butent sur certaines difficultés. C'est ce que certaines recherches visent à expliquer. À l'opposé, la diffusion d'innovation reste un processus périlleux : par exemple, peut-on généraliser à l'échelle de la France l'innova-

tion du lycée autogéré ? La maîtrise des conditions de la généralisation passe, elle aussi, par des recherches ou études relatives au suivi des expérimentations. Beaucoup de bonnes intentions ministérielles se sont perdues en chemin, faute d'investissement de matière grise. Les formateurs d'IUFM sont dans une position-clef : véritables "médiateurs" entre les traditions, les recommandations ministérielles et les savoirs issus des recherches. À condition qu'on n'oublie pas de les associer au travail de recherche et de mieux structurer l'ensemble des travaux faits en IUFM.

Jeanne Bolon

UNE ÉQUIPE DE RECHERCHE À TOULOUSE

Jusqu'à présent, seul l'IUFM de Toulouse a réussi à franchir les caps de la reconnaissance scientifique. Pour y parvenir, il a fallu une politique volontariste, de long terme, consistant à attribuer à ce secteur une vraie priorité financière et stratégique. Il a fallu guetter toutes les occasions de transformation de postes en postes d'enseignants-chercheurs, privilégier dans le recrutement des enseignants-chercheurs les profils compatibles avec les thèmes de recherche de l'équipe (l'éducation et la formation). Il en résulte un groupe actif et interdisciplinaire, qui, de colloques en productions multimédias, explore aussi bien les situations de dérégulations au collège que l'aménagement du temps sco-

laire, la mixité à l'école ou l'histoire de l'éducation dans l'antiquité... : le but est de couvrir le champ très large de la recherche en éducation, dans l'espoir d'utiliser l'expérience développée dans l'actuelle équipe pour induire la reconnaissance de plusieurs équipes plus cohérentes et plus ramassées sur une spécialité. Cet effort est nécessaire : le retard de la France dans la recherche en éducation est régulièrement pointé ; les IUFM disposent d'un réseau très précieux de correspondants de terrain, susceptibles d'accueillir et de participer à des opérations de recherches ; la qualité des formations dispensées dépendra, bien sûr, de la créativité des équipes et de leur participation à des recherches de ni-

veau international. Il est donc urgent que l'État fasse preuve du même volontarisme que celui qui a permis, à Toulouse, d'atteindre le seuil critique permettant une reconnaissance scientifique. Les moyens sont connus : priorité, dans les créations de postes, aux disciplines de la recherche en éducation ; transformation de postes en postes d'enseignants chercheurs ; accentuation des liens entre l'INRP, les UFR de sciences de l'éducation, les CRDP et les IUFM ; valorisation diplômante des recherches professionnelles des stagiaires. Il reste la volonté politique de les mettre en œuvre et de combler le retard français dans la recherche en éducation.

François Grèzes-Rueff

UNE RECHERCHE ACTION

L'école maternelle des Pâquerettes, dans la zone d'éducation prioritaire (Zep) du Petit Nanterre, a participé à une recherche action.

Joëlle Vasnier, sa directrice, témoigne de l'intérêt de la démarche pour les élèves et les enseignants.

« Lorsque l'on enseigne en Zep, on s'interroge sur les difficultés rencontrées par les élèves. Sur la Zep du Petit Nanterre, nous avons lancé un appel d'offre auprès d'équipes universitaires parce que nous étions convaincus que les solutions ne sont ni simples, ni uniques et que nous n'étions pas sûrs de pouvoir les trouver seuls. Une recherche action sur les activités réflexives des élèves ou comment faire pour favoriser leur activité intellectuelle a été menée durant quatre ans. Chaque équipe d'école s'est associée avec un chercheur issu soit d'une université soit de l'INRP.

Ensemble, praticiens et chercheurs, nous avons défini les objets et les supports de l'étude, les séquences et les dispositifs d'observation. Plusieurs cycles de trois séquences ont été préparés et menés avec les élèves et ont donné lieu à un travail de bilan et d'analyse. Une réunion de synthèse avec les chercheurs ponctuait chaque cycle. Durant ces quatre années, le cheminement a été tâtonnant mais l'implication de chaque enseignant dans les solutions trouvées a permis un réinvestissement immédiat dans la pratique quotidienne. Les séquences s'intégraient dans l'ordinaire de la classe et une modification progressive des pratiques a pu s'installer.

Ce qu'il faut retenir aussi, c'est un formidable travail d'équipe où les enseignants se retrouvent sur des questions pédagogiques.

Aujourd'hui, nous poursuivons seuls le travail déjà engagé parce qu'il est devenu une composante de notre métier d'enseignant. »

LA RECHERCHE EN QUESTION ET EN DIRECT
TROIS CHERCHEUSES S'EXPRIMENT

Du 4 au 6 octobre 2000 s'est tenue une session syndicale "recherche" sur le collège, organisée par le Sgen-CFDT et au cours de laquelle sont intervenues trois "chercheuses", chacune sur un aspect différent des préoccupations des sessionnaires.

À chacune nous avons demandé de répondre en quelques phrases, et en partant de son expérience personnelle, à la question de ce que peut être l'apport du monde de la recherche au fonctionnement du système éducatif.

Françoise Clerc, professeur en sciences de l'éducation, Institut des sciences et pratiques d'éducation et de formation (Ispef), Lyon 2.

« J'appartiens au Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les curriculum et les apprentissages (Lirca). Mes recherches actuelles visent à élaborer des outils conceptuels pour l'analyse des actions pédagogiques. Ces outils doivent tenir compte plus précisément que ne l'ont fait les approches traditionnelles, des conditions de temps, d'espace et de la division sociale du travail dans les établissements et les écoles, de leurs effets et des transformations que les professionnels (professeurs du premier et du second degré, chefs d'établissement principalement) opèrent sur leur contexte de travail. Je souhaite dépasser la seule prise en compte des représentations et des conceptions à travers les discours des acteurs et analyser les actions développées en situation de travail, non seulement dans les classes mais aussi dans l'établissement et hors de l'établissement, du moment que celles-ci ont un rapport avec l'exercice de la profession.

Chaque activité scientifique produit des savoirs qui, de manières différentes, peuvent nourrir des formes d'expertise dans le champ politique. Cependant la décision politique ne peut pas se fonder uniquement sur des jugements d'experts. Le jeu démocratique fait obligation de tenir compte de l'état de



Deux stagiaires de la session syndicale "recherche" sur le collège, en octobre 2000 au Centre international d'études pédagogiques de Sèvres.

l'opinion, des intérêts sociaux parfois contradictoires. La vie politique n'est pas strictement rationnelle, ou plutôt elle engage plusieurs formes de rationalité. À cet égard, les sciences de l'éducation occupent une place particulière : leur objet, l'éducation, est en soi un projet politique ; il recouvre un ensemble de pratiques, les unes professionnelles et instituées, les autres non professionnelles et privées. Il n'est pas sûr que les chercheurs et les autres citoyens parlent exactement de la même chose. En revanche, il est sûr que les processus éducatifs cristallisent les fantasmes issus des expériences personnelles et subissent toutes sortes de projections sociales.

Les chercheurs en sciences de l'éducation sont à la fois chercheurs et citoyens et leur expertise, comme celles de tous les chercheurs, est ambiguë. Cependant, le produit de leur activité peut, sous condition d'être accessible au plus grand nombre, nourrir le débat démocratique autour de l'éducation (pas seulement de l'école qui, en France, finit par occulter les autres questions éducatives) : nommer, qualifier, interpréter, mettre à jour les fonctions cachées, le plus souvent en rupture avec l'opinion, les phénomènes éducatifs, fournir des références aux praticiens, travailler avec eux en vue d'une meilleure maîtrise des actions professionnelles et instruire des dossiers res-

sources pour les décisions politiques. Plusieurs d'entre nous se sont aventurés sur ce dernier terrain avec plus ou moins de bonheur : le risque est permanent d'être absorbé dans des stratégies politiciennes, de heurter l'opinion qui ne demande pas toujours à être détrompée de ses illusions... Il me semble que le risque peut être assumé, même si cette attitude peut paraître "naïve", à condition que le milieu des chercheurs s'attelle d'urgence à l'élaboration d'une déontologie de l'expertise. Et puis, la naïveté, voulue, délibérée et assumée peut aussi être une force sociale critique...

Marie Duru-Bellat, sociologue, professeur en sciences de l'éducation, Institut de recherche sur l'économie de l'éducation (Iredu/CNRS), Dijon.

« J'ai commencé ma "carrière" à l'Éducation nationale comme conseillère d'orientation (de 1974 à 1984), avant d'entrer dans le Supérieur en 1985. Je mène depuis cette date des travaux sur le système éducatif français : fonctionnement de l'orientation, "effets établissement", inégalités sociales et sexuées, mode de groupement des élèves et effets de l'hétérogénéité/homogénéité des classes, évolution des inégalités (démocratisation) et comparaisons internationales en la matière. À mes yeux, faire de la recherche permet avant tout un regard

beaucoup plus distancié que lorsqu'on est sur le terrain : déjà, en tant que conseillère d'orientation, le fait d'être "à cheval" sur plusieurs établissements favorisait un certain recul, mais c'est encore plus vrai dès lors qu'on a la possibilité, par des enquêtes, de prendre en compte un nombre important de situations. Mais le fait d'avoir été sur le terrain a orienté mes recherches sur des questions je crois assez concrètes (les élèves ont-ils les mêmes chances selon l'établissement où ils se trouvent par exemple ?), et aussi très "chargées" politiquement (pour reprendre le même exemple, serait-ce, si la réponse est négative, parce que la qualité de l'"offre" scolaire est inégale ?). Très centrée, comme nombre de sociologues français, sur les inégalités sociales, je me suis particulièrement intéressée aux facteurs mettant en jeu la responsabilité de l'école, facteurs sans doute plus faciles à modifier que les trop fameuses inégalités d'"héritage culturel". Pour isoler le rôle de ces facteurs (celui de l'homogénéité des classes par exemple), j'ai utilisé des méthodes "quantitatives" inspirées de mon équipe d'appartenance (des économistes) ce qui peut rendre mes travaux d'abord difficile. Mais je suis persuadée qu'il est nécessaire, pour appuyer ce que l'on dit et convaincre, de produire des travaux les plus rigoureux possibles, dans un domaine où il y a tant de discours. Je ne pense pas que le chercheur ait "raison contre les acteurs", mais

qu'il a les moyens (par sa position, sa "compétence" technique...) de produire des résultats fiables, qui seront peut-être contraires aux idées reçues et aux impressions de ceux qui sont immergés tous les jours sur le terrain. Je me sens assez éloignée des grands pédagogues médiatiques de notre champ, n'avançant que des choses que j'ai testées dans mes enquêtes (je me réfère souvent à la citation de Mao : « Celui qui n'a pas fait d'enquête n'a pas droit à la parole »). Enfin, la contrepartie de la liberté et de la distance du chercheur, c'est le sentiment qu'il peut avoir parfois (que j'ai souvent) d'être un peu aux marges de l'action et de ne servir à rien. D'où, de temps en temps, la motivation à participer à des mini-aventures politiques (comme la consultation collège de l'an dernier) ou... à des sessions de formation. »

Françoise Lorcerie, chargée de recherches au CNRS, Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (Iremam), Aix-en-Provence.

« Parmi les programmes de l'Iremam, il en est traditionnellement un qui concerne l'émigration maghrébine en Europe et ses incidences sur les sociétés européennes et maghrébines. C'est dans ce cadre que s'inscrit mon travail. Ma recherche porte sur la scolarisation des enfants d'immigrés en France, rapportée à la "démocratisation"

du système éducatif et à sa façon de gérer l'"ethnisation" de la société. À ce titre, j'ai étudié par exemple la politique des zones d'éducation prioritaire, l'enseignement des langues et cultures d'origine, le partenariat avec les parents, les débats autour de la laïcité.

L'apport qui peut être celui du monde de la recherche au fonctionnement du système éducatif est, pour moi, un défi et un problème à résoudre. Un défi, parce que la recherche se doit d'être un plongeon dans la complexité des choses. Au passage, je ne suis pas sûre qu'il y ait un "monde de la recherche", du moins le monde en question n'est pas forcément ordonné à des buts de recherche. C'est donc d'un défi personnel que je parle (même s'il se tente à plusieurs). S'agissant de la scolarisation des enfants d'immigrés, le plongeon emmène dans l'aventure coloniale de la France, et dans sa légende scolaire, autant que dans les routines et l'ordinaire des désordres des banlieues d'aujourd'hui. Sans plongeon assez profond, pas de résultats, vous restez dans la reformulation des idéologies ambiantes. Le problème à résoudre lors de la remontée, c'est, tout banalement, celui du rapport entre l'offre et la demande de résultats. Pour avoir chance d'influer sur le fonctionnement du système éducatif, il faut que la connexion se fasse avec les acteurs du système éducatif.

Spécialement, il faut se faire entendre - et d'abord être interpellée - dans les cercles d'expertise qui existent au sein de ce système, c'est-à-dire les espaces où s'élaborent les diagnostics des problèmes courants et les idées de solutions de rechange. Le Sgen-CFDT en est un. »

ET L'INRP DANS TOUT ÇA ?

S'interroger sur l'avenir de l'INRP, c'est en fait poser la question de la recherche en éducation et de la place de l'INRP en rapport avec les besoins de l'École et de la société. En direct, les réponses et les propositions du Sgen-CFDT.

L'INRP EN QUELQUES CHIFFRES

• **Personnel permanent**
270 personnes, dont 40 à Lyon et 12 à Rouen. 120 personnels permanents engagés dans des recherches (enseignants-chercheurs, enseignants détachés du premier et du second degré, ingénieurs d'études et de recherche); personnels de bibliothèque et de documentation, personnels administratifs, ouvriers et de service.

• **Enseignants et chercheurs associés**
1 450, répartis sur tout le territoire.

• **Organisation**
En départements de recherche (Histoire de l'éducation, Ressources et communication, Didactiques des disciplines, Technologies nouvelles et éducation, Politiques, pratiques et acteurs de l'éducation, Philosophie de l'éducation et pédagogie) et en missions transversales (Innovation et recherche, Zones d'éducation prioritaire, Vie scolaire et citoyenneté, Charte de l'École du XXI^e siècle).

• **Recherche**
Exemples de chantiers de moyenne durée concernant l'école élémentaire (la lecture et l'écriture, l'introduction d'une langue vivante), les collèges (pédagogie différenciée, parcours diversifiés), les lycées (initiation juridique, civique et sociale, éducation aux droits de l'Homme, travaux personnels encadrés), l'enseignement supérieur (le tutorat méthodologique en

1^{er} cycle), la formation des personnels (la polyvalence des professeurs des écoles). Actuellement, près de 110 recherches dont la moitié a été proposée en appel à coopération, et dont plus de 70 % sont conduites en partenariat avec des équipes universitaires et des IUFM. En parallèle, accompagnement d'innovations.

• **Ressources**
Musée national de l'éducation (installé à Rouen); Bibliothèque : fonds de 800 000 volumes, partenariats avec la Bibliothèque Nationale de France (dépôt légal depuis 1926, pôle associé depuis 1996) et avec l'enseignement supérieur (Cadist en sciences de l'éducation); Banques de données : 14 banques de données bibliographiques et factuelles (bibliographie courante sur la recherche en éducation, recherches en didactiques et acquisition du Français, formation des enseignants et des formateurs, innovation en éducation et en formation, etc.); centres de ressources spécialisés (comme le Centre Alain Savary, sur les ZEP et sur les pratiques éducatives et sociales en milieux difficiles).

• **Publications**
Huit revues spécialisées : *Revue Française de Pédagogie*, *Perspectives documentaires en éducation*, *Éducation et sociétés*, *Recherche et formation*, *Aster*, *Didaskalia*, *Repères*, *Histoire de l'éducation*.

Au cours des années difficiles que l'INRP vient de connaître, nous avons défendu avec constance une position conforme à nos revendications générales concernant la recherche en éducation. Alors que l'Institut traverse à nouveau une passe cruciale, le rappel de cette position – qui nous paraît utile pour la tutelle comme pour les personnels – doit éclairer aussi notre vision de l'avenir de l'institution.

Nous demandons depuis des années une augmentation globale du potentiel de la recherche en éducation. L'INRP et les autres établissements publics qui participent à cette recherche y assurent leurs missions au service de l'éducation en général. Quand nous défendons l'un d'entre eux, c'est un service public indispensable à l'école et à la société que nous défendons et non la pérennité des institutions particulières pour elles-mêmes.

Il est arrivé fréquemment que nous ayons à exprimer notre position face à des projets de réorganisation ou de délocalisation de ces institutions publiques qui ont des conséquences graves pour les personnels en place. Favorable de manière générale à la décentralisation des moyens d'action de l'État, notre fédération s'est prononcée contre les délocalisations qui ne se justifient pas par une amélioration du service public dans le cadre d'un vrai aménagement du territoire, et qui ignorent les droits légitimes des personnels.

Nous avons été également en faveur d'une clarification des attentes de l'État vis-à-vis de la recherche en éducation quels qu'en soient les acteurs (universités, centres de recherche, IUFM, organismes sous tutelle). Tous les organismes ne peuvent pas tout faire; nous avons donc besoin d'une définition des missions qui évite les chevauchements dans les domaines de compétence et permette de percevoir les spécificités et les complémentarités.

S'agissant de l'INRP en l'occurrence, la discussion actuelle sur sa localisation et son organisation n'aurait pour nous aucun sens si elle était dissociée de l'effort collectif que nous revendiquons pour la recherche en éducation. Aussi demandons-nous que son avenir soit pensé dans le cadre d'un projet pour l'établissement, et en fonction de ses interactions souhaitables avec les autres organismes publics de recherche, plutôt que sur des considérations politiques et immobilières.

UNE VISION POUR L'AVENIR

Nous devons constater d'abord que, malgré les décisions contradictoires, accompagnées parfois d'une vacance des instances statutaires, la continuité du service public a été maintenue à l'INRP. L'institut continue de travailler et de tisser des liens avec les IUFM et les universités, sans entrer dans les débats outranciers et manichéens sur l'éducation dont la presse se fait l'écho

périodiquement, et sans polémiquer avec ceux qui propagent à son égard des propos diffamatoires ou tronqués. Cependant, le personnel n'est associé à aucune concertation et aucun débat sur un projet scientifique de l'institution.

La délocalisation de l'Institut avait été abandonnée il y a quatre ans. La "décision" de transfert à Lyon, annoncée par le directeur des Affaires financières du ministère, sans qu'aucun argumentaire justifiant un choix plutôt qu'un autre ne soit explicité, n'est pas acceptable. Le Sgen-CFDT reste hostile à une délocalisation pure et simple qui substitue un centralisme à un autre et qui casse ce qui fonctionne au lieu de le sauver comme elle le prétend. La dispersion des équipes qui restent en région parisienne dans différents autres établissements publics ne nous paraît pas non plus une solution préservant l'avenir de l'organisme.

En revanche, le développement du potentiel de recherche de l'INRP ne peut pas se faire exclusivement en région parisienne. Nous avons été les premiers à le dire il y a cinq ans et à travailler sur l'hypothèse d'une organisation multisites (ou multipôles) qui a rallié progressivement les personnels de l'institut et toutes les autres organisations syndicales. Cette perspective est maintenant exprimée dans le schéma directeur de l'établissement (adopté par son Conseil scientifique, puis par son Conseil d'administration en novembre 1999), mais elle n'a pas encore donné lieu à l'ouverture d'une réflexion collective interne et externe sur ses dimensions, son adaptation, sa faisabilité et ses conséquences.

Avant d'évoquer ce que représente cette organisation, nous réaffirmons notre attachement à une recherche pédagogique à dimensions nationales par ses problématiques et par ses participants; à la pluridisciplinarité des approches hors de tout dogmatisme; aux relations indis-



pensables entre recherche fondamentale et recherche finalisée prenant en compte les préoccupations des décideurs et les attentes du terrain; aux interactions entre chercheurs et acteurs, entre recherche et innovation; à une recherche qui produit et capitalise des connaissances, mais qui génère également des ressources et des instruments pour l'action. Pour nous, ce sont ces missions qui articulent recherches, innovations et ressources qui peuvent garantir l'évolution raisonnée du système éducatif.

LA RECHERCHE EN PARTENARIAT

Il faut également rappeler avec force l'intérêt de la participation de tous les niveaux d'enseignement à cette recherche en éducation. Les quelque 1 450 enseignants et chercheurs associés à l'INRP apportent dans leurs établissements des questionnements, des façons de penser ou de faire nouvelles ou différentes. Ils sont nombreux à participer à des formations et à des groupes de réflexion. Le partage des connaissances, c'est le partage de leur élaboration; il faut que les enseignants connaissent les

conditions de production des connaissances et participent à une réflexion approfondie et rigoureuse sur l'éducation, l'enseignement et l'apprentissage, sinon il n'y a pas de transfert possible faute de relais.

Limité à quelques sites pour tenir compte du potentiel disponible actuellement, le multipôle nous paraît respectueux de l'aménagement du territoire bien plus en termes de présence du service public au plus près des citoyens, que de retombées économiques. Il est synonyme de partenariat basé sur la complémentarité des forces consacrées à la recherche, de meilleure visibilité et de meilleure efficacité. Les IUFM nous paraissent naturellement des partenaires privilégiés de ce partenariat. Il n'est pas antinomique avec la création d'unités de recherches mixtes avec d'autres institutions. Dans la mesure où il n'exclut pas un site parisien, il permet une gestion plus humaine des personnels, le renouvellement et le rajeunissement des équipes, et un développement progressif et organisé des autres pôles.

Il peut également comporter quelques risques qu'il faut prendre en considération :

celui de la régionalisation de la recherche contre lequel A. Prost a déjà mis en garde; celui de la perte d'identité liée à une trop grande dispersion des sites et des équipes s'il n'y a pas une volonté de les cimenter; celui de la multiplication des recherches en double et en triple dans des pôles qui feraient la même chose. Des instances d'orientation et de coordination nationales sont sur ce plan indispensables; les précédentes ont été supprimées, d'autres adaptées à la nouvelle donne doivent être définies. Un pays doit conserver la mémoire de ses actions en éducation, se doter d'un outil de veille, prendre des décisions éclairées par l'élaboration des concepts et la réflexion collective sur l'expérience, aider ses enseignants à inscrire leurs pratiques dans un cadre théorique évolutif et soumis à évaluation. Cela étant acquis, il est temps qu'on arrête de réclamer sans cesse à la recherche en éducation et à l'INRP des argumentaires pour obtenir une reconnaissance et justifier un "droit de vivre" tout en restant constamment sous une épée de Damoclès.

L'INRP À L'INITIATIVE D'ACTIONS CONJOINTES

De la polyvalence des maîtres à l'apport des nouvelles technologies dans l'enseignement des Sciences de la vie et de la terre, en passant par l'initiation juridique, civique et sociale, l'INRP s'engage dans la recherche en coopération avec des universités et des organismes de recherche. Exemples d'actions récentes.

Polyvalence des maîtres et formation des professeurs des écoles

En janvier 1997, le ministère de l'Éducation nationale demande à l'INRP de lancer une recherche sur la polyvalence des maîtres. En effet, avec la multiplication des intervenants extérieurs, des échanges de services ou des temps partiels, les élèves qui n'ont à faire qu'à un adulte dans la semaine sont déjà l'exception. Quels sont les effets de ces évolutions ? Sont-ils ou non bénéfiques aux apprentissages ? Changent-ils les pratiques et les représentations du "métier" en surface ou en profondeur ?

Douze équipes de huit IUFM (Créteil, Limoges, Lyon, Nancy-Metz, Orléans-Tours, Rennes, Rouen, Toulouse) et une équipe universitaire (laboratoire de psychologie "Éducation, cognition et développement" de l'université de Nantes) ont répondu à l'appel à coopération.

Quelques résultats :

Les représentations du métier des maîtres en exercice conti-

nent de se référer à la polyvalence comme idéal et comme réalité identitaire, même quand les pratiques montrent les remises en cause en cours. Le recours à des "spécialistes" peut alors être conçu sous le mode de la complémentarité ; la multiplicité des intervenants n'a pas obligatoirement d'effet positif sur les apprentissages. Les étudiants et stagiaires en formation restent très attachés au principe d'un enseignement polyvalent, bien que les demandes faites à la formation en IUFM portent plutôt sur des questions pédagogiques (spécificité de la maternelle, classes hétérogènes, publics en difficulté). La prise de fonction amplifie la prééminence pratique du français et des maths, mais la volonté de polyvalence ne semble pas entamée, même si le discours s'infléchit vers l'intérêt pour des complémentarités sur le modèle d'une polyvalence d'équipe.

Initiation juridique, civique et sociale

Au sein du dispositif de rénovation des lycées, la création de l'Éducation, civique, juridique et sociale (ECJS) constitue un enjeu majeur : transmettre une culture, des savoirs sur le fonctionnement de la démocratie, le droit, les questions de société, mais aussi aider l'élève dans sa construction d'une posture citoyenne. Tâche délicate pour l'enseignant qui se doit de travailler avec l'élève la rigueur des concepts abordés, la compétence à intervenir dans un débat argumenté et l'usage de la raison critique nécessaire à tout futur citoyen, actif dans la cité.

À la demande de la direction de l'enseignement scolaire (Desclo), une équipe de chercheurs en didactique de l'histoire-géographie de l'INRP a été chargée de procéder à une étude exploratoire, pour voir (en dehors de toute visée évaluative),

ce qui se fait dans ce nouvel enseignement.

L'étude a focalisé son attention sur le débat argumenté, qui apparaît souvent comme le support pédagogique naturel et s'est centrée sur des établissements de la région parisienne socialement diversifiés.

Les premiers éléments, sur lesquels il convient de rester prudent, révèlent : la difficulté à vivre la double identité professionnelle de transmetteurs de savoirs et de constructeurs d'une attitude citoyenne ; la surprise à découvrir des élèves dotés de compétences que les cours "classiques" ne mettent pas forcément en valeur ; le rôle de l'effet enseignant (selon qu'il s'efface ou est omniprésent) ; la place inégale des concepts dans les débats, que le regard didacticien de l'équipe de recherche a pu discerner au sein de ces pratiques novatrices.

Ressources et dispositifs pour l'autoformation des enseignants des SVT sur Internet

Les enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) sont particulièrement concernés par l'évolution des connaissances dans les disciplines de référence et par le rôle croissant qu'y occupe l'informatique. Or, l'offre institutionnelle de formation aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (Tice) ne peut pas répondre à la totalité des besoins dans un contexte

d'évolution accélérée de ces technologies. À l'initiative de l'INRP, un projet est proposé ayant pour objectifs, d'une part, la conception de ressources sur Internet destinées à l'actualisation des connaissances scientifiques des enseignants à travers les dossiers scientifiques, la documentation électronique, les conférences suivies de débats, et d'autre part, la maîtrise des outils interactifs qui renouvellent les activités

scientifiques des élèves : banques de données en ligne, simulation et modélisation à distance, recherche d'informations et constitution de dossiers documentaires, etc. Des chercheurs appartenant à plusieurs universités et à des organismes de recherche (universités d'Orléans et de Versailles-Saint-Quentin-les-Yvelines, Collège de France, MNHN, Inserm, BRGM) répondent à l'appel à coopération lancé

en 1998. Le travail est engagé en biologie moléculaire, génétique, biologie du développement, évolution des organismes, neurobiologie, environnement global, en relation avec la redéfinition des programmes entreprise par le groupe de travail disciplinaire.

Les résultats de cette action sont consultables sur le serveur de l'INRP :

www.inrp.fr/Acces/Biogeo/accueil.htm

ÉVALUER AUTREMENT

Inspection, notation, évaluation, ce triptyque tient depuis de nombreuses années une place importante dans la vie professionnelle des enseignants. Longtemps les deux premiers termes – inspection – notation – ont occupé tout l'espace; puis au fil des années des avancées sont intervenues dans quelques départements, toujours ponctuelles et fragiles : suppression de la note dans certains barèmes; règles négociées qui limitaient l'arbitraire; prise en compte d'observations d'équipes... Autant d'évolutions positives mais qui ne changeaient pas fondamentalement l'économie et le rôle de l'inspection.

UNE ÉTAPE DANS LES ALPES

Cette étape vient d'être franchie dans le département des Hautes-Alpes avec le passage de l'inspection individuelle à l'inspection d'équipe. Pour la première fois à l'échelle d'un département, se trouvent conjugués une visite d'école en plusieurs temps, par plusieurs personnes, un bilan du travail collectif, une neutralisation de la note; le tout donnant lieu à un engagement réciproque.

« Cette démarche d'accompagnement pédagogique privilégie les échanges entre les enseignants et l'équipe de circonscription. Elle redéfinit les relations entre les uns et les autres en choisissant d'accentuer l'aspect formation par rapport à l'aspect contrôle. Elle induit en conséquence une redéfinition des tâches de chacun, qui devrait permettre de réfléchir en toute sérénité et en confiance sur les exigences actuelles du métier d'enseignant par rapport à la priorité du système éducatif : la réussite de tous les élèves ». C'est en ces termes que le document élaboré par un groupe de travail issu de la commission paritaire définit l'esprit de ce qui ne peut plus être appelé inspection.

Les modalités nouvellement mises en place dans les Hautes-Alpes bousculent la traditionnelle inspection-notation... une expérience intéressante pour changer les formes d'évaluation.



Andrée et Françoise, deux responsables du Sgen-CFDT des Hautes-Alpes nous livrent leur sentiment : « cette nouvelle forme d'inspection nous semble positive sur plusieurs points : elle favorise la réflexion entre les différents partenaires de l'école; elle permet une mutualisation

des compétences et des pratiques; elle responsabilisera les membres de l'équipe. Elle contribuera à harmoniser l'organisation pédagogique pour la programmation des apprentissages dans chaque cycle; les liaisons maternelle, primaire, collège ».

Le temps de l'élève aussi :

Des modalités précises

La visite d'école s'effectuera désormais en quatre étapes :

- **Étape 1** : les écoles remplissent une fiche navette pour formuler leurs attentes. L'équipe de circonscription étudie la demande et prépare la visite.
- **Étape 2** : réunion entre les enseignants et l'équipe de circonscription pour affiner la demande et étudier ensemble les modalités de la visite dans l'école et dans les classes.
- **Étape 3** : travail et/ou ob-

servation dans les classes.

- **Étape 4** : bilan et orientations (en fin de visite).

Prolongements possibles :

- Rencontres dans les classes pour accompagner les actions en cours.
- Actions de formation dans le cadre de la MEF (Maison de l'Éducation et de la Formation) :
 - rencontres entre enseignants;
 - stages de besoin;
 - actions de formation spécifiques.

les Hautes-Alpes étaient département pilote dans l'aménagement des rythmes scolaires.

Les aménagements entrepris en 1997/1998 ont plus concerné le temps péri-scolaire que les rythmes d'apprentissage. L'inscription de la journée de l'élève comme un des sens forts d'interrogation et de travail du groupe devrait relancer l'intérêt sur les aménagements du temps de l'enfant.

UNE LENTE MATURATION

Le projet n'est pas né de rien. Depuis quelques années déjà les Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) prolongeaient fréquemment les inspections par une rencontre du groupe des enseignants, un temps qui s'apparentait de plus en plus à une évaluation interne.

Ce moment prenait de plus en plus d'importance et renforçant les critiques sur le rôle de la notation individuelle. Il a suffi de renverser les priorités pour aboutir au dispositif actuel : la visite dans la classe devient le prolongement du travail de groupe; elle n'est pas notée et un compte-rendu écrit éventuel est destiné à l'usage personnel de l'enseignant.

Reste maintenant à mettre ce dispositif à l'épreuve des faits.

Les premières réactions des collègues sont prudentes mais positives. Andrée et Françoise sont confiantes. « Je ne peux que me réjouir des nouvelles dispositions qui modifient l'inspection. Ces changements vont dans le sens souhaité et réclamé par le Sgen-CFDT depuis plus de trente ans »; et Andrée ajoute, malicieusement : « c'est la preuve qu'avoir des idées nouvelles finit par porter ses fruits, même si les changements demandent aux mentalités du temps pour évoluer ».

André Deleuze

PERSONNELS DE DIRECTION

PROTOCOLE D'ACCORD

Changements réels pour les personnels de direction ? Au-delà des intentions généreuses, le Sgen-CFDT reste vigilant concernant les modalités d'application du protocole d'accord. Il est critique sur la conception du chef qui s'en dégage.

Le protocole d'accord relatif aux personnels de direction, négocié avec les seules organisations présentes en CAPN, affiche des intentions généreuses et novatrices. Les principes avancés pour la formation ou l'évaluation des personnels, la gestion des personnels et plus largement des ressources humaines, le pilotage de l'établissement, rencontrent nombre des préoccupations du Sgen-CFDT. Mais le problème surgit dès que l'on s'intéresse aux mesures concrètes.

Par exemple, le système des rémunérations annexes est largement simplifié et clarifié mais globalement les écarts entre chefs et adjoints se creusent, ce qui ne constitue pas une nouveauté.

Le principe de l'alternance pour la formation est fortement affirmé ; concrètement, il y a toujours affectation en stage sur des postes vacants avec les problèmes que l'on sait pour le fonctionnement des établissements.

Le nouveau stage de sensibilisation avant la prise de fonction risque d'être peu efficace car situé à un moment (1er juin au 15 juillet) où le fonctionnement des établissements est perturbé fortement par les examens et les



Il y a parfois loin de la coupe aux lèvres, il convient de rester vigilant même si les avancées sont réelles.

contraintes liées aux procédures d'orientation ; il induira aussi que les lauréats vont désertir leur poste en fin d'année scolaire ajoutant ainsi aux difficultés de cette période.

UN RENFORCEMENT DU CHEF ?

Le référentiel du métier proposé tient plus de la compilation de ce qui serait possible dans un établissement idéal que du guide opérationnel pour l'exercice du métier. Il s'en dégage un renforcement de la position du chef au détriment de l'adjoint qui lui est nettement subordonné. Cette évolution est en désaccord avec la conception d'équipe de direction que défend le Sgen-CFDT. Au total la générosité des intentions et

des principes se résout en mesures concrètes bien conventionnelles dans leurs effets. Par ailleurs, rien ou presque n'est dit sur les personnes qui seront chargées de piloter et d'animer la mise en œuvre.

En outre, nombre de mesures envisagées dépendent des transformations à négocier avec les organisations représentatives de l'ensemble des personnels. À moins que l'on espère imposer à tous ce qui a été élaboré avec quelques-uns. On peut donc s'interroger sur le sens de ces propositions : réforme de grande ampleur de l'ensemble du fonctionnement de l'établissement ou nouveau miroir aux alouettes ?

Daniel Mansoz

SECOND DEGRÉ

Protocole Sapin : résorber la précarité ?

Propositions du ministère

- L'examen professionnel : seraient reçus tous les candidats qui obtiennent la moyenne. Cela suppose d'établir un dispositif pour que ne puisse se présenter qu'un nombre de candidats correspondant au volume d'emplois transformables. Cet examen consisterait en une épreuve orale : le candidat rédige un rapport qu'il soutient devant un jury de trois personnes. Les admis deviendraient professeurs stagiaires et seraient ensuite affectés à l'inter.
- Les nouveaux concours réservés "Sapin" : ceux-ci consisteraient en une épreuve orale partant d'un rapport d'activités. Elle se diviserait en deux vo-

lets : une partie disciplinaire et une partie sur la pratique professionnelle. À l'issue, les lauréats seraient stagiaires en situation et passeraient un EQP. Pour les MGI, Gréta, CFA... est envisagée l'ouverture de sections diverses au sein du CAPLP et du CAPES pour que le jury corresponde aux spécificités des fonctions exercées.

- Reconnaissance des acquis professionnels : le ministère propose que cinq années d'expérience professionnelle dans la fonction visée donnent automatiquement le droit de passer l'examen professionnel ou le concours réservé, quel que soit le niveau de diplôme du candidat.

Mutations - 1^{ères} affectations 2001

La note de service devrait paraître au BO du 30 novembre. Les demandes pour les postes relevant des mouvements spécifiques seront à formuler du 5 au 18 janvier ; les demandes pour l'inter aca-

démique à partir du 22 janvier.

Tous les renseignements dans le numéro spécial mutation de *Profession Éducation* qui vous parviendra aux environs du 24 décembre.

Notation des PRAG au 11e échelon

À la CAPN des 6 et 7 juillet examinant l'avancement à la hors-classe des agrégés, les injustices provoquées par les écarts de notation constatés ont été dénoncées par l'élu Sgen-CFDT.

Après réunion d'un groupe de travail, le 24 octobre, le ministère a décidé de modifier la grille de notation, à partir de la rentrée 2000-2001, en autorisant pour les PRAG au 11e échelon toute note entre 91 et 100 (précédemment,

elles devaient être comprises entre 91 et 99).

Conséquence, si vous êtes PRAG au 11e échelon, exigez qu'on vous attribue la note 100, si vous voulez conserver vos chances d'accéder à la hors-classe.

Pour l'avancement à la hors-classe 2001, la note retenue sera celle de 1999-2000, mais pour le calcul du barème toute note au moins égale à 99/100 sera portée à 100.

PREMIER DEGRÉ

Langues vivantes

Lors d'une table ronde le 28 octobre 2000 consacrée à l'enseignement des langues à l'école primaire, Bernard Macario, directeur des enseignements scolaires et Francis Goullier, chargé de mission sur les langues vivantes à l'école, ont présenté les orientations du ministère dans ce domaine. Cette présentation reprenait pour une grande part les annonces faites par Jack Lang en juin.

- L'ambition est, à terme, la maîtrise d'au moins deux langues vivantes par tous les élèves à la sortie du système éducatif.

- La montée en charge est prévue sur cinq ans, de la généralisation en CM2 cette année à la généralisation en grande section en

2005.

- À cette date, les élèves commenceront une deuxième langue vivante en 6e.
- Il faudra concilier diversification et continuité du cursus.
- Les contenus d'enseignement devront être pris en compte dans les programmes en cours de définition.
- Cet enseignement sera à terme conduit par les maîtres des classes. À cette fin, le concours comportera dès 2002 une épreuve de langue. En réponse aux interventions des différentes organisations syndicales présentes (dont le Sgen-CFDT), le ministère a mis l'accent sur plusieurs points :
- Cet enseignement nouveau devra s'inscrire à terme dans une

pratique polyvalente du métier d'enseignant du premier degré.

- Ceci aura des conséquences sur les objectifs et les contenus, de même que sur la formation des maîtres.
- La culture des enseignants et leur rapport à une langue vivante devront évoluer; ce rapport évoluera forcément avec les nouvelles générations d'enseignants. Il faut fournir aux enseignants en place des réassurances techniques et psychologiques.
- Le plan de formation devra être ambitieux.
- Il faut inventer des modalités d'apprentissages et des outils adaptés à l'école primaire.

ÉTAT DES LIEUX QUANTITATIF

Le ministère a transmis les premiers résultats de l'enquête portant sur l'année 1999-2000.

En bref :

- Les élèves concernés : la poursuite de l'effort de généralisation a permis une nette progression du taux de couverture global au cours moyen. On passe de 58 % en 1998-1999 à 71 % en 1999-2000. Cette progression est surtout sensible dans les classes de CM1. (de 35 % en 1998-1999 à 51 % en 1999-2000) Il semble que la généralisation se ralentisse dans les CM2.
- Le ministère évoque un effet de seuil, les dernières classes à couvrir étant sans doute les plus difficiles : zones rurales, écoles éloignées des centres ville...

- Les intervenants : toutes les catégories d'intervenants sont en augmentation à l'exception des maîtres itinérants du premier degré. La politique d'habilitation et de formation continue des maîtres du premier degré s'est poursuivie, mais à un rythme moins soutenu que l'année précédente. Le ministère évoque une raréfaction du vivier d'enseignants du premier degré susceptibles de s'impliquer dans l'enseignement des langues.

- La formation : le ministère affiche une diminution de l'effort de formation : les maîtres ont été moins nombreux à se former que l'année précédente (5 550 contre 6 850) et moins nombreux à partir à l'étranger.

- La diversification : l'anglais accroît davantage sa prédominance, et passe de 73,2 % à 76 %, toutes les autres langues diminuant légèrement. Cet effet est encore plus marqué dans les classes nouvellement couvertes. Seules 12 % des classes offrent le choix entre deux langues.

- L'organisation de l'enseignement : plus d'un quart des classes bénéficient d'un maximum d'une heure par semaine. Pour amener toutes les classes à une heure et demie, cela reviendrait à couvrir un nombre théorique de 4 200 classes supplémentaires, ceci à ajouter aux 17 500 cours moyens non couverts. Il reste du chemin à faire.

Psychologues scolaires : de nouvelles perspectives

Le ministère a chargé un inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale d'une mission sur le devenir des psychologues scolaires et des conseillers d'orientation-psychologues (COP). Cette question sera abordée dans un cadre plus large : "de quoi et de qui avons-nous besoin à l'école dans le domaine de la psychologie". C'est dans le cadre de cette réflexion que le Sgen-CFDT a été reçu le mardi 10 octobre.

Le Sgen-CFDT a rappelé en préalable :

- la pénurie en personnels, et les perspectives inquiétantes de renouvellement compte tenu du décalage entre les besoins présents et prévisibles et le nombre de départs en formation;
- la question des frais de déplacement qui pollue le quotidien...

Le Sgen-CFDT a précisé que le texte actuel sur les missions des psychologues était en soi satisfaisant.

Le problème est dans les capacités de mise en œuvre : la pénurie en personnels, l'absence de pilotage, le statut ambigu de ces personnels - ni enseignants, ni psychologues - conduisent à limiter l'action des psychologues scolaires à l'urgence : traitement des saisines CCPE et diagnostics dans le cadre des réseaux d'aides, tandis que la partie "participation au fonctionnement et à la vie des écoles, activités d'étude et de formation" reste marginale.

La réflexion engagée doit donc viser à la fois une meilleure prise en charge des élèves par les équipes et les structures d'aides, et la reconnaissance de l'identité professionnelle des psychologues scolaires.

CFA

Le congé de fin d'activité créée en faveur des agents publics par la loi n° 96-103 du 16 décembre 1996 modifiée, avec effet du 1er

janvier 1997, sera reconduit au titre de l'année 2001, et ce dans les mêmes conditions d'accès qu'en 2 000.

ÉLECTIONS ADMINISTRATION CENTRALE

Poussée du Sgen-CFDT

Les résultats des élections à la CAP des ouvriers professionnels et ouvriers professionnels principaux confirment la forte audience du Sgen-CFDT chez ces personnels : avec 52 % des voix (presque 30 % de plus qu'en 1997), il gagne deux sièges et passe en première position. FO, avec 26 % des voix, emporte le siège restant (à une voix près de la CGT qui perd ses deux sièges).

Quant aux résultats des élections à la Commission administrative paritaire des attachés d'administration centrale, ils sont tout aussi réjouissants : avec une progression de 7 points (39 % des suffrages exprimés), le Sgen-CFDT reprend la première place en termes de représentativité et gagne un siège supplémentaire.

Le Sgen-CFDT occupe au total trois sièges, la Fen deux, et l'Asaac un.

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de *Profession Éducation*), payantes pour les autres : 40 francs la ligne de trente signes.

Locations

74-Chamonix, studio 2/3 pers., balcon sud, vue Mont-Blanc, parking sous-sol. Maxi 2 000 F/ semaine. Tél : 01 48 85 21 58

74-Val d'Isère, studio 4 pers. centre-ville, pieds pistes: 2 500F/sem. vac.scol. 1 600F/sem. hors vacances. Tél : 02 31 98 32 50

05-Abriès, 1 500 m Parc Queyras, appt. 4/ 5 pers. tt. cft, 45m² balc., soleil, ttes activités montagne. Tél : 04 67 37 77 65

31-Luchon, T2 + balcon sud, vue sur Pyrénées, 3 clévacances (L Vais. LL. TV. Tél), parking; près Superbagnère, thermes, remise en forme. De 1 550 F à 2 250 F/sem. Tél : 05 45 22 21 70

25-Mouthe, studio tt. confort 4 pers., coin cuisine, WC, SdB, coin TV; de 1 200F à 2 000 F/sem. selon saison. Tél : 03 80 57 11 83

76-Étretat, chbre d'hôte chaum. normande, musique celt., 180 F pour 2 pers., pt déj. compris, ouvert tte l'an. Tél : 02 35 27 24 66

38-Chamrousse-Roche-Béranger : stud. + balc. sud, 4 pers., 200 m pistes, de 1 000F à 2 800 F/sem. Tél : 04 76 81 32 60 (soir)

73-près Menuires, chalet 80 m², 6/8 pers., calme. Tél soir : 03 28 48 66 88

56-Quiberon, T2 sud, 4 pers., terr. et jard. priv., 200 m plage; de 1 200 F à 2 700 F selon saison Tél soir : 02 96 74 21 86

74-Chatel, appart. 2 p., 4-5 pers., station des Portes du Soleil, liaison Avoriaz, du 20/12 à fin mars. Tél (soir) : 03 81 50 06 22

Achats

73-Beaufortain: recherche F2, cheminée, vue. Tél : 04 74 93 44 07

Ventes

91-Pantin 4 p. imm. p. de taille, sect. verdoyant prox. ttes commodités, 84 m²: séj., 3 ch., 2 SdB, cuis. amén., dress., parquet, dble vitrage, gd balc., sud, cave, box fermé. État impec. 950 000 F. Tél: 01 64 40 18 17

05-Embrun, villa T4, 15 km stat. village, chem. et T2 RdC à rénover, 2 accès indép. 1 830 m², terr. plat, combles amén. 100 m sud. 890 000 F Tél : 04 92 52 31 73

06-Nice-S Sylvestre ds villa 2 p. 40 m², jard. privatif, prox. commerce: 400 000 F Tél: 04 92 09 18 78

67-Strasbourg-Neudorf, loft 60 m², 4^e ét., chff. indiv. gaz, 580 000F Tél: 03 88 84 81 04 ou 06 63 83 51 53

91-Juvisy, 2p. TBE, 5 mn RER prix: 460 000F Tél: 03 86 62 07 44

Vend "Jeep" Munga DKW, bon état g", 1957, carte grise normale, 25 000 F. Tél soir : 02 35 37 32 66

85 - Camp. Car Chausson-49 TD-DA 1992, 5 couch. ttes options: att.-remorque, rafraichisseur TV magnéto, alarme, antenne...boite vit.+embr., pneus, amort., freins neufs; contrôle tech. OK. 110 000 F à débattre Tél: 06 88 20 20 17

75 - Renault 21 GTS 1987, ess., 7 ch., 125 000 km CT OK. amort., freins, 2 pneus carbu. neufs, attelage; 15 000 F Tél: 01 45 86 60 50

05 - studio Briançon 2^e ét. 21 m²+ cave, équipé, cuis., vaiss., mobilier, couch. 4 p., 120 000 F Tél : 03 86 46 91 24

65 - S' Lary-Vieille Aure, stud. 3 pers. meublé, BE, ski et thermes, prix 160 000 F Tél : 05 53 96 76 60

78 - vd lot 4 K7 "Science et conscience à l'aube du 3^{ème} millénaire", rens. jeanmarc.orsatelli@free.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Jean-Luc Villeneuve

RÉDACTEUR EN CHEF
Michel Debon

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE
Catherine Hirschmuller
Bernard Vandenberghe

COMITÉ DE RÉDACTION
J.J. Biger, I. Conversin,
F. Lebocey, R. Piécuch,
C. Renaud

FLASHAGE
Frapada (Paris XIV^e)

IMPRIMERIE
ETC, Yvetot (76)

CPPAP 440 D 73 S
ISSN 1 143-2705

Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche publique
47/49, av. Simon-Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tél : 01 40 03 37 00
Fax : 01 42 02 50 97
Sur Internet : <http://www.sgen-cfdt.org>
Par mél : fede@sgen-cfdt.org

**Nous recréons votre univers dans le monde entier.
A quelques détails près.**



Changer de lieu d'habitation est toujours synonyme de profonds bouleversements des habitudes. D'autant plus quand cela s'accompagne d'un changement de contexte pour le moins significatif ! C'est pourquoi AGS prend en charge l'intégralité des démarches liées à votre déménagement, afin qu'aucun souci ne vienne perturber votre nouvelle vie. De l'acheminement de vos biens les plus précieux à la gestion de l'ensemble des formalités, tout est organisé pour vous permettre de vous sentir immédiatement chez vous, quelle que soit votre destination. Avec 68 filiales et un réseau de partenaires dans le monde entier, AGS vous offre l'expérience et la sécurité d'une logistique sans faille au service de ce qui prime par dessus tout : votre bien-être.



Déménagements internationaux et bien au-delà

AGS Paris • 61, rue de la Bongarde • 92230 Gennevilliers • France • Tél. 01 40 80 20 20 • Fax 01 40 80 20 00
e-mail : ags-commercial@easynet.fr - ags-imp-export@easynet.fr - <http://ags-demenagement.com>



Tous les mois, prescrivez une cure de savoir 100% actuel



TOUS LES MOIS :

• 2 grands dossiers pour approfondir les connaissances de vos élèves

En fonction du programme de l'Education Nationale, le Comité de rédaction, composé de 30 professeurs (histoire, sciences économiques et sociales, géographie...) propose un ou deux grands dossiers réalisés à partir d'articles parus dans *Le Monde*.

Tous les sujets sont enrichis par des outils facilitant la compréhension et la clarté :

- des cartes récentes,
- des repères chronologiques,
- un lexique de mots clés...

• Les clés de l'info pour qu'ils assimilent mieux l'actualité du mois

4 pages dressent le panorama de l'actualité du mois écoulé, d'une manière claire et pédagogique :

- des articles de vulgarisation,
- les événements jour par jour,
- le portrait des acteurs,
- les chiffres à retenir,
- un lexique de mots essentiels...



Chaque fin de mois,
chez votre marchand de journaux

Élections au CTPU

Une carrière renouvelée

- Prise en compte de toutes les activités des enseignants-chercheurs dans les critères d'évaluation
- Déblocage de toutes les promotions
- Plus d'équité entre les hommes et les femmes dans l'enseignement supérieur

Des créations d'emplois

- Plan pluriannuel négocié
- Réduction des heures complémentaires
- Suppression des cumuls de rémunération

L'amélioration des conditions de travail

- Réduction du temps de travail
- Intégration de toutes les charges dans une nouvelle conception du service
- Modulation dans le temps des charges d'enseignement et de recherche
- Formation initiale et continue pour tous
- Résorption des disparités de statut et de la précarité

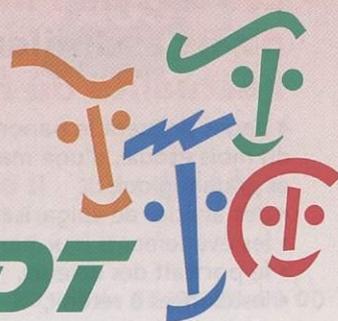
Avant le 14 décembre 2000

Pour le CTPU

Votez

Faites voter

SGEN CFDT



Une dynamique solidaire